

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 février 2014

L'an deux mille quatorze, le mercredi vingt six février à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 11 février 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 11 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : BAYONNETTE Danièle, BIGNON Rachel, BORTOLUSSI Christine, BORTOLUSSI Serge, CAUZETTE Nadine, DELORD Didier, DELUC Éric, ELGOYHEN Georges, LASSERRE Jacques, LASSERRE Jérémy, THOMAS Jean-François.

Pouvoirs : 2 BARRE Marie-Line, DUVIGNAU Yvette,

Absente : 1 LAFON Michel,

Madame CAUZETTE Nadine été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte rendu de la réunion du 22 janvier 2014. Le Conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

1 - Le Résultat 2013 :

Monsieur le premier adjoint présente le Compte Administratif (Cf Annexe 1) qui est approuvé par le Conseil Municipal.

2- Autorisation de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités :

Article L1612-1 modifié par Ordonnance N°2009-1400 du 17 novembre 2009 - Article 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les **recettes** et d'engager, de liquider et de mandater les **dépenses** de la **section fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des **annuités** de la **dette** venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Dépenses réelles d'investissement 2013	moins	Dette en capital
TOTAL : 175 590 €	moins	32183,00 € = 143 407 €
143 407	x	25% = 35 851,75 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de la réglementation à hauteur des chiffres ci-dessus.

A ce jour, les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Tronçonneuse DOLMAR :	419,00 €
- Jardin du Souvenir :	1399,06 €
- Columbarium :	3993,40 €
- TOTAL :	5811,46 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **accepte les propositions de Monsieur le Maire exposées ci-dessus,**
- **autorise ces dépenses d'investissement qui ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2013 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

3- Restitution de la caution du contrat de location de Madame PAGANON :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Madame PAGANON Sandrine du logement communal 7, Rue Yvette Sourdois à compter du 28 février 2014.

Vu le contrat de location entre la Commune de VIELLA et Madame PAGANON Sandrine en date du 16 septembre 2013,

Vu la délibération en séance du 29 août 2013 autorisant cette location à compter du 1er octobre 2013,

Vu la demande de l'intéressée ayant pour objet « préavis de départ » reçue par courrier en Mairie de VIELLA le 4 décembre 2013 pour quitter le logement le 28 février 2014,

Considérant l'état des lieux de sortie correct réalisé le 26 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - que la caution d'un montant de 490 € sera reversée (sous réserve de paiement total des loyers et charges) à Madame PAGANON Sandrine en raison d'un état des lieux correct au moment du départ.

En conséquence, un mandat administratif d'un montant de 490 € sera établi à son bénéfice.

(Article dépenses 165 du budget communal).

4 - Restitution de la caution du contrat de location de Monsieur PIQUET Axel :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Monsieur PIQUET Axel du logement communal 5, Rue des Écoles à compter du 8 février 2014.

Vu le contrat de location entre la Commune de VIELLA et Monsieur PIQUET Axel en date du 14 septembre 2013,

Vu la délibération en séance du 29 août 2013 autorisant cette location à compter du 15 septembre 2013,

Vu la demande de l'intéressée ayant pour objet « préavis de départ » reçue par courrier en Mairie de VIELLA le 11 décembre 2013 pour quitter le logement le 11 mars 2014,

Considérant l'état des lieux de sortie correct réalisé le 8 février 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - que la caution d'un montant de 395 € sera reversée (sous réserve de paiement total des loyers et charges) à Monsieur PIQUET Axel en raison d'un état des lieux correct au moment du départ.

En conséquence, un mandat administratif d'un montant de 395 € sera établi à son bénéfice.

(Article dépenses 165 du budget communal).

5 - Location du logement communal « Neuf du Presbytère » de VIELLA situé 7, Rue Yvette Sourdois:

M. le Maire rappelle à l'Assemblée le départ de Madame PAGANON Sandrine du logement communal neuf du Presbytère à compter du 28 Février 2014.

Il propose de délibérer sur l'attribution de la location de ce logement communal et cite les candidatures en vue de désigner un nouveau locataire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

1) d'attribuer la location du logement à Monsieur et Madame MORENO Vincent à compter du **15 mars 2014** pour un montant mensuel de **490 €** (Article Recettes 752 du budget communal).

2) et charge Monsieur le Maire :

- de procéder à toutes les démarches nécessaires

(établissement et signature du contrat de location),

- **de demander le versement d'une caution de la valeur d'un mois de loyer soit 490 € (Article Recettes 165 du budget communal).**

6 - Achat de mobilier pour la Salle des Aînés :

Monsieur le Maire présente les devis proposés pour l'achat de mobilier pour la salle des aînés par :

- La CAMIF : 1 180,48 € TTC

- Espaces et Volumes : 1 115,69 € TTC

Le Conseil Municipal décide de passer commande à la société Espaces et Volumes pour 7 tables de 120 cm x 80 cm.

7 - Choix des bureaux d'études concernant la création de l'assainissement collectif :

Concernant la création de l'assainissement collectif de la commune la commission travaux a choisi 3 bureaux d'études :

- l'entreprise BDEE, 9, RUE Caussade de SEMEAC

- l'entreprise SETMO Ingénierie, de SERRES CASTET

- l'entreprise XMGE, de FLEURANCE

8 - Assainissement Collectif :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état d'avancement du dossier concernant le projet de réalisation du réseau d'assainissement collectif du village.

Pour cela la commune doit s'engager à appliquer un prix de l'eau d'au moins 1 euro HT par m³ pour le « service assainissement ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1) accepte de s'engager à appliquer un prix de l'eau d'au moins 1 euro HT par m³ pour le « service assainissement ».

2) autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

9 - Opération HABITER MIEUX GERS :

Monsieur le Maire présente le programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat.

Madame BIGNON Rachel se propose d'être un relais pour la population avec distribution des prospectus dans son officine.

10 - Subvention Voyage Scolaire Collège Du Val d'Adour :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de participation de quatre élèves de 4^{ème} du collège de Riscle, qui sollicitent la Commune de Viella pour une participation financière au prochain voyage scolaire.

Il s'agit d'un séjour en ITALIE prévu du 06 au 11 avril 2014 dont la participation des familles s'élève à 176 €.

Les élèves concernés sont :

Éva MARQUET CAUZETTE domiciliée route de Madiran 32400 VIELLA.

Jordan SANOUS domicilié Lieu dit Peytigot quartier Delalariou 32400 VIELLA.

Louise FOUCAULT domiciliée chez Madame BAYONNETTE Isabelle chemin du Souvenir français 32400 VIELLA

Sophia GUERIN domiciliée chez Monsieur GUERIN Grand rue du Pacherenc 32400 VIELLA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - décide d'accorder 25% sur le montant de la participation de la famille plafonné à 50 € par enfant et par voyage.

2 - autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à mandater la somme de 44 € par élève soit un total de 176 € (Article 6288 du prochain budget communal) auprès de la Coopérative du Collège Val d'Adour Voie Edgar Morin 32400 RISCLE.

3 - Le Conseil municipal demande que la somme versée à la Coopérative du Collège soit directement affectée aux familles concernées pour Éva MARQUET CAUZETTE, Jordan SANOUS, Louise FOUCAULT, Sophia GUERIN et vienne en déduction du montant de leur participation au voyage.

11 - Subvention Voyage Scolaire École de Maumusson :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de participation pour dix élèves de l'école de Maumusson, qui sollicitent la Commune de Viella pour une participation financière au prochain voyage scolaire.

Il s'agit de deux jours à TOULOUSE prévus les 22 et 23 Mai 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - décide d'accorder une aide de 20 € par enfant.

2- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à mandater la somme de 20 € par élève soit un total de 200 € (Article 6288 du prochain budget communal) auprès de la Coopérative de l'école.

12 - Subvention Voyage Scolaire École de VIELLA :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de participation pour dix-huit élèves de l'école de Viella, qui sollicitent la Commune pour une participation financière au prochain voyage scolaire.

Il s'agit de deux jours en Ariège prévus les 22 et 23 Mai 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1 - décide d'accorder une aide de 20 € par enfant.

2- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à mandater la somme de 20 € par élève soit un total de 360 € (Article 6288 du prochain budget communal) auprès de la Coopérative de l'école.

13 - Questions diverses :

Demande de subvention pour la Galerie Bleue :

Monsieur le Maire expose la demande de subvention de fonctionnement faite par la Galerie Bleue de Riscle.

Le conseil municipal décide d'examiner cette demande lors du vote du budget 2014.

Dégâts des eaux du mois de Janvier :

Monsieur le Maire précise que suite aux précipitations exceptionnelles du 24 au 26 janvier 2014 un dossier de recensement des dégâts à été transmis à la Préfecture du Gers pour le service voirie de la CCAA.

La Croix Rouge :

La permanence de la Croix Rouge du Gers est ouverte tous les deuxièmes vendredi du mois de 14h30 à 17h00.

Les membres du Conseil doivent en informer la population et cibler les personnes qui semblent nécessiteuses.

↳ Nouvelle carte des circonscriptions :

Le dix janvier 2014, Le Ministre de l'Intérieur a transmis le projet de révision de la carte cantonale établi par ses services, en application de la loi du 17 mai 2013.

L'Assemblée départementale s'est réunie en session extraordinaire le samedi 25 janvier, et a émis un avis favorable sur cette proposition.

La carte des nouvelles circonscriptions électorales est donc la suivante: (Cf Annexe 2)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.